



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Artisanat

Question écrite n° 49489

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'inquiétude des artisans face au développement des associations intermédiaires. Les professionnels concernés estiment en effet que l'exonération de la TVA ainsi que les avantages fiscaux afférents aux prestations proposées aux particuliers par les structures associatives d'insertion sont de nature à introduire d'importantes distorsions de concurrence sur le marché des activités artisanales. Afin d'éviter que le développement de l'emploi à travers les associations intermédiaires ne s'opère au détriment des artisans, il y aurait lieu soit de définir avec davantage de précision les secteurs d'interventions ouverts aux emplois temporaires d'insertion, soit d'alléger le coût du travail au sein des entreprises artisanales. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour que l'activité des associations ayant pour but de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi ne compromette pas la possibilité pour les artisans d'intervenir auprès des particuliers dans le cadre de travaux ou de dépannage à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49489

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1307